



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soldes d'hiver 2021 et encadrement des promotions

Question écrite n° 33895

Texte de la question

M. Fabien Lainé interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la date des soldes d'hiver 2021 et l'encadrement des promotions. Lors du confinement du printemps 2020, le décalage des soldes à mi-juillet a permis de sauvegarder beaucoup de petits commerces. Dans cette perspective, la publication du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, pose à nouveau la question de la date des soldes et de l'encadrement des promotions. Les professionnels de la filière mode de la circonscription de M. le député ont attiré son attention sur la nécessité de réfléchir plus largement aux calendriers de la mode et, par conséquent, aux périodes de promotions et de soldes d'hiver, qui auront lieu du mercredi 6 janvier au mardi 2 février 2021 : « Que ce soient les commerçants ou plus directement les marques, nous allons tous perdre, au minimum, un mois d'exploitation supplémentaire. Les boutiques ont par ailleurs démarré cette saison hiver avec un mois et demi de retard, à cause des délais de livraison allongés de leurs fournisseurs. De ce fait, il va manquer à tous deux mois et demi de vente avec marge (...) Selon nos remontées sur le terrain, si les soldes ne sont pas décalées *a minima* au 15 février 2021, nous pourrions déplorer la fermeture d'un commerce sur deux, que ce soit dans le domaine du prêt-à-porter, de la chaussure, de la maroquinerie, etc. ». Il souhaiterait connaître son avis sur cette situation et savoir si le Gouvernement envisage de décaler la date des soldes d'hiver afin que les commerces, notamment ceux de proximité, puissent relancer leur activité.

Texte de la réponse

Après consultation des fédérations de commerçants et des associations de consommateurs, le ministre délégué chargé des petites et moyennes entreprises a annoncé, vendredi 4 décembre, le report des soldes de janvier 2021 en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Initialement prévus du 6 janvier au 2 février, ils ont été décalés du 20 janvier au 6 février 2021. À l'instar des soldes d'été 2020 ou du Black Friday, ce report a été décidé pour permettre aux commerces de vendre leurs produits sans réduction de prix, pendant plusieurs semaines, afin de pouvoir reconstituer leur trésorerie après la période de fermeture totale ou partielle.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Lainé](#)

Circonscription : Landes (1^{re} circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33895

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 novembre 2020](#), page 8111

Réponse publiée au JO le : [28 décembre 2021](#), page 9151